

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 29 JUIN 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des crédits supplémentaires pour l'augmentation des petits traitements.

(Voir les N^{os} 62, 118, 192 et 193 de la Chambre des Représentants,
et le N^o 86 du Sénat.)

Présents : MM. FORTAMPS, TERCELIN, le Baron BETHUNE, COGELS, le Baron VAN
CALOEN, le Marquis DE RODES, Vice-Président Rapporteur.

MESSIEURS,

En déposant, au début de la Session, des amendements au Budget du Ministère des Finances pour 1875, le Ministre annonçait l'intention de demander à la Législature les sommes nécessaires pour augmenter les petits traitements.

Des crédits supplémentaires ont été votés par la Chambre pour augmenter les traitements des employés inférieurs de l'État n'excédant pas 3,000 francs, savoir :

Pour le département des Affaires Etrangères.	fr.	5,500
— — de l'Intérieur		86,000
— — de la Justice		71,500
— — des Finances		511,000
— — des Travaux Publics		991,000
— — de la Guerre		426,000
— — de la Gendarmerie		3,500
— — de la Cour des Comptes		4,525

ces crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de fr. 2,099,025 seront couverts au moyen des ressources ordinaires de 1875.

D'après ce Projet de Loi, l'augmentation des traitements sera de 10 p. c. pour les employés dont le traitement ne dépasse pas 2,000 fr. et de 5 p. c. pour ceux dont le traitement ne dépasse pas 3,000 francs.

Si cette augmentation est bien faible eu égard à l'augmentation considérable du prix de toutes choses, il ne faut pas perdre de vue qu'il importe de

(2)

ménager les finances de l'Etat et de ne pas imposer à la Nation des charges qui retomberaient, en grande partie, sur la classe qui n'occupe ni emplois publics, ni position lucratives dans l'industrie. Il y a douze ans, on avait déjà relevé les traitements d'une manière générale; si les revenus de l'Etat continuent à s'accroître, comme tout le fait espérer, l'on pourra songer à étendre l'augmentation à tous les fonctionnaires. En effet, Messieurs, si l'on compare ce que l'industrie paie à ses agents, à ses chefs de service, on ne saurait se défendre de l'inquiétude de voir peu à peu les hommes capables abandonner le service de l'Etat pour entrer au service des Compagnies ou des Sociétés industrielles.

Votre Commission des Finances a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.